

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00515
Numéro SIREN : 819 174 640
Nom ou dénomination : 2.L.M.

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 4312

Désignation de l'entreprise SAS 2 L.M Néant *

Adresse de l'entreprise 1 RUE DU MOULIN 77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Numéro SIRET * 8 1 9 1 7 4 6 4 0 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	<u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	200 000	200 000	
	Total I (5)	044	048	200 000	200 000	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074	460	2 515
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	22 909	19 932	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	23 369	22 447
		Total général (I+II)	110	112	223 369	222 447
PASSIF						
				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		200	200	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134		102 270	75 274	
	Résultat de l'exercice	136		26 454	26 996	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		130 924	104 470
		Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154				
	Emprunts et dettes assimilées	156		57 236	84 284	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 760	2 040	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	27 428	32 448	31 652	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		92 444	117 976	
	Total général (I + II + III)	180		223 369	222 447	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184	
	(4) Dont dettes à plus d'un an					
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 LLM</u>		Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 1]					Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 0]							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Néant [] *						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209							210						
	Production vendue {	biens	intracommunautaires	}	dont export et livraisons		215				214					
					services *		217				218	35 000	35 000			
					Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222					
		Production immobilisée *									224					
		Subventions d'exploitation reçues									226					
		Autres produits									230	0	0			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	35 000	35 000				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)													234		
	Variation de stock (marchandises) *													236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)													238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *													240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)													242	1 263	1 356
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)													244		
	Rémunérations du personnel *													250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)													252		
	Dotations aux amortissements *													254		
	Dotations aux provisions													256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259													
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
	Total des charges d'exploitation (II)													264	1 263	1 356
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	33 738	33 644				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)													280		
	Produits exceptionnels (IV)													290		
	Charges financières (V)													294	2 615	1 884
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347												
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348												
Impôts sur les bénéfices * (VII)													306	4 668	4 764	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	26 454	26 996				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	26 454	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *													316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles													318		
	Provisions non déductibles *													322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.n0t)													324	4 668	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-ets d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997		
	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 décies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G													993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1	352	31 122	354			
										Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)													356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :															360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1	370	31 122	372			
										Déficit col. 2						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegat Quadra

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2 L.M</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	200 000	482		484		486	200 000		200 000		
TOTAL		490	200 000	492		494		496	200 000		200 000		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial			495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL			570		572		574		576				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 2 L.M

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683		
Autres immobilisations incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Déficits de l'exercice	860
			Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	144
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 1 9 1 7 4 6 4 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 L.M

ADRESSE (voie) 1 RUE DU MOULIN LA BASSE ROCHE

CODE POSTAL 77670 VILLE VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Table with 2 columns: NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE (905), 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination SARL LUSTIG

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° 131 Voie VOIE DE COMPIEGNE

Code postal 91390 Commune MORSANG SUR ORGE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS 2.L.M
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1, Rue du Vieux Moulin
77670 – VERNOU LA CELLE SUR SEINE
RCS 819 174 640 RCS Melun

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

PROPOSITION D’AFFECTATION
DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 proposé par la gérance dans son rapport.

En conséquence, elle décide d'affecter le résultat faisant apparaître un bénéfice de 26 454.21 Euros comme suit :

- Report à nouveau	26 454.21 Euros
--------------------	-----------------

Cette résolution est adoptée dans son intégralité par l'assemblée Générale des associés en date du 30 Juin 2022.

LA PRESIDENCE



SAS 2.L.M
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1, Rue du Vieux Moulin
77670 – VERNOU LA CELLE SUR SEINE
RCS 819 174 640 RCS Melun

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et un
Le 30 Juin à 18 heures,

Les associés de la 2.L.M, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MILANO Marco, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés.
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2021.
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 26 454.21 Euros au compte « Report à nouveau » pour la somme de 26 454.21 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.